



*Hôpitaux de Lyon*

**Hôpital de la Croix-Rousse**

103, Grande Rue de la Croix-Rousse  
69317 LYON CEDEX 04

**C. S. A. P. A.**  
**Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention  
en Addictologie**

**Accueil : 04 26 73 25 90**

**Fax : 04 26 73 25 91**

**Secrétariat**

**administratif : 04 26 73 25 82**

**Horaires d'accueil :**

Lundi 9 h 00 – 16 h 30

Mardi 9 h 00 – 13 h 00

Mercredi 9 h 00 – 16 h 30

Jeudi 9 h 00 – 16 h 30

Vendredi 9 h 00 – 14 h 30

**Fermeture :** Samedi – Dimanche – Jours fériés

**Accès :** Métro Ligne C – Arrêt station Hénon

**Situation :** Bâtiment central (C), côté bureau des entrées – 1<sup>er</sup> étage

**Centre de Soins spécialisés :**

Praticien Hospitalier, responsable du Centre :	Dr. Philippe LACK
Praticien Hospitalier :	Dr. Olivier LEJEUNE <i>Mardi et Jeudi</i>
Médecins Vacataires :	Dr. Guy DI-RUZZA <i>Mercredi</i>
	Dr. Jean-Yves PROST <i>Lundi et Vendredi matin</i>
	Dr. Brigitte DAVID <i>Lundi après-midi</i>
Psychologues :	Mme Claire NICOD Mme Nadia JANIN Mme Hélène SCARNA
Assistante Sociale :	Mme Cécile ROCHUT Mme Chrysalde MORIN
Infirmiers :	Mr Frédéric BUATHIER Mme Annie EPINAT Mme Claudine HOYET
Cadre de Santé :	Mme Claudie DURILLON
Secrétariat :	Mme Magali GISCLON

Le premier accueil est assuré par les infirmiers. Il permet d'évaluer la situation globale du patient afin d'organiser sa prise en charge future

Le CSAPA de l'Hôtel-Dieu propose différentes modalités de prise en charge :

- Sevrages ambulatoires et organisation de sevrages hospitaliers
- Programme de substitution : METHADONE et SUBUTEX
- Soins médicaux
- Soins infirmiers
- Prise en charge psychologique
- Prise en charge sociale, accès aux droits sociaux, aide à la réinsertion, orientation vers les post-cures, et les réseaux de familles d'accueil
- Prise en charge des addictions sans produit (jeu pathologique)

Les consultations avec les différents intervenants (hors accueil), ont lieu sur rendez-vous.

L'accueil et la prise en charge médico-psycho-sociale des personnes usagers de drogues sont régis par les principes de la Loi du 31/12/1970 :

- libre adhésion,
- gratuité des soins,
- anonymat.